

PRIIPS: DATES CLÉS

- ▶ 26 novembre 2014 : publication du Règlement européen PRIIPS
- ▶ 7 avril 2016 : publication par ESMA d'une proposition de normes techniques de réglementation («RTS») ne tenant pas compte des demandes des professionnels
- ▶ Février et mai 2016 : lors de la consultation sur le projet de RTS puis suite à leur publication, l'AFG s'associe à la FFA et la FBF pour adresser un courrier conjoint à la Commission européenne demandant notamment le respect de l'exemption directe et indirecte (via l'assurance vie) jusqu'à fin 2019 pour les fonds disposant d'un DICI OPCVM et le report d'un an de la date d'application
- ▶ Juin 2016 : l'AFG et la FFA alertent à nouveau la Commission européenne, dans un courrier commun, sur la problématique spécifique des MOPs (contrats d'assurance vie multi-supports) et les risques qui en résultent de mise en péril de l'architecture ouverte
- ▶ 30 juin 2016 : La Commission européenne adopte néanmoins les normes techniques de réglementation (« RTS »)
- ▶ 13 juillet 2016 : l'AFG prend position en faveur du rejet des RTS auprès des parlementaires européens
- ▶ 25 juillet 2016 : L'AFG et 8 autres associations professionnelles de la Place représentant les épargnants (FAIDER), les conseillers patrimoniaux (CNCGP, CNCIF, la Compagnie des CGPI, l'ANACOFI) et les secteurs de l'assurance (FFA), de la banque (FBF) et des marchés financiers (AMAFI) alertent, dans une lettre commune, les pouvoirs publics sur les conséquences préjudiciables pour les épargnants français et les entreprises à leur service de la mise en œuvre, en l'état, au 1^{er} janvier 2017, de la Réglementation PRIIPS et publient un communiqué de presse commun le 23 août 2016
- ▶ 1^{er} septembre : la Commission ECON du Parlement européen rejette à l'unanimité les « RTS »
- ▶ 1^{er}-14 septembre 2016 : l'AFG transmet de nouvelles propositions d'amendements aux autorités françaises et européennes
- ▶ 14 septembre 2016 : le Parlement européen, réuni en session plénière, rejette les RTS à la quasi unanimité
- ▶ 21 et 29 septembre 2016 : vote prévu du Conseil

EDITO



*Pierre Bollon,
Délégué général*

■ PRIIPS : POURSUIVRE RÉSOLUMENT L'ACTION COMMUNE

Le règlement « PRIIPS » a pour objectif la mise en place d'un document d'information clé harmonisé - « DIC » - s'appliquant à tous les produits d'investissement et d'assurance dits « produits packagés » à destination des clients de détail.

Malheureusement, et malgré les demandes instantes et répétées de toutes les parties concernées, les textes d'application européens adoptés en juin constituaient un véritable dévoiement des objectifs recherchés, imposant, dans des délais en tout état de cause irréalistes, des mesures complètement inadaptées : affichage de coûts de transaction incluant l'« effet marché », interdiction de mention des performances passées tout en imposant des scénarios basés sur celles-ci, création pour l'assurance-vie en unités de compte de DIC pléthoriques menaçant fortement l'architecture ouverte, etc.

Aussi la réaction a-t-elle été très forte au niveau européen (EFAMA) et sur notre Place, où l'AFG s'est unie avec les représentants des épargnants, des conseillers patrimoniaux, des assureurs et des banques.

Cette mobilisation générale vient de porter, nous nous en réjouissons, ses premiers fruits puisque le Parlement européen a exercé le 14 septembre, en séance plénière, son pouvoir de rejet des textes d'application, demandant à la Commission européenne de « proposer de nouvelles normes techniques de réglementation ».

Nous allons, au cours des prochaines semaines, poursuivre résolument notre action, en liaison étroite avec les autres parties concernées, et travailler avec les autorités européennes sur les amendements concrets que nous avons élaborés et qui permettraient que cette nouvelle réglementation aboutisse, dans des conditions de coût et de délai raisonnables, à renforcer l'équité concurrentielle en Europe sans détériorer la qualité de l'information fournie aux épargnants.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
INTERVIEW	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

ENTRETIEN



Mikaël Pacot, président du GT Gestion Monétaire de l'AFG, Responsable de la gestion monétaire d'Axa Investment Managers

Où en est le projet de réglementation des fonds monétaires en Europe ?

Près de trois ans après la proposition de texte de la Commission européenne, le Conseil européen est finalement parvenu à un accord sur la réforme des fonds monétaires. Ce compromis va permettre d'entamer prochainement les trilogues, dernière étape du processus réglementaire durant laquelle la Commission, le Parlement et le Conseil devront se mettre d'accord sur un texte définitif.

Les discussions semblent avoir été essentiellement axées sur les fonds à valeur liquidative constante (CNAV).

Est-ce votre impression ?

Les risques inhérents aux CNAV, soulignés par les travaux sur la stabilité financière, sont à l'origine de cette proposition de renforcement du cadre réglementaire. Il est donc logique que l'attention des régulateurs se soit portée en priorité sur les moyens de rendre ces fonds plus sûrs. Par contre, lors des négociations, la gestion VNAV a bien souvent été appréhendée au travers du prisme des CNAV, de nombreuses mesures n'étant que la réplique ou la transposition de mesures CNAV. Ceci est d'autant plus dommage que les VNAV représentent plus de 50% des encours monétaires en Europe et près de 80% des encours libellés en euros.

Le texte du Conseil constitue-t-il une bonne base de départ pour les négociations aux trilogues ?

Oui. C'est la version la plus récente, négociée avec l'expérience des textes antérieurs (Commission et Parlement) et qui, de fait, présente de nettes avancées par rapport à ces derniers. Mais les spécificités des VNAV doivent être encore davantage prises en considération. La différence de mode de valorisation entre VNAV et CNAV (*marked to market contre linéaire*) est notamment sous-estimée alors qu'elle change tout, tant en matière de risque, de liquidité que de style de gestion ! Cette différence de conception justifie une approche différenciée dans la définition et la calibration des mesures à adopter. A l'issue des négociations, les VNAV aussi devront être viables.

ACTUALITÉ

■ PERCO - PERCO PLUS : DES AVANCÉES À CONFIRMER

La dernière enquête annuelle sur l'épargne salariale réalisée par l'AFG confirme l'intérêt des salariés pour les dispositifs d'épargne en entreprise.

Fin 2015, sur les 11 millions de comptes recensés, les encours d'épargne salariale ont atteint 117,5 milliards d'euros, en progression de +7% sur un an.

Les fonds d'actionnariat salarié représentent 45,9 milliards d'euros, soit 39 % du total, et les fonds « diversifiés » 71,6 milliards d'euros, soit 61 % du total. Les versements sur des dispositifs d'épargne salariale ont atteint 12,5 milliards d'euros en 2015 (+ 300 millions par rapport à 2014) : 3,5 milliards € au titre de la participation, 3,8 milliards € au titre de l'intéressement, 2,7 milliards € au titre des versements volontaires des salariés et 2,5 milliards € au titre de l'abondement des entreprises.

Sur les 117,5 milliards d'euros de l'épargne salariale, les PERCO - Plans d'Épargne Retraite Collectifs - représentent 12,2 milliards d'euros (+ 18,7 % sur un an). Cette croissance de l'actif net s'explique principalement par le très bon niveau des souscriptions nettes qui atteignent 1,5 milliards d'euros, soit + 14 % en un an. Pour la première fois, la collecte brute des PERCO dépasse 2 milliards d'euros.

L'épargne salariale est pour les salariés non seulement une épargne de moyen terme, mais aussi, grâce au PERCO, s'impose progressivement comme un

excellent moyen de se constituer un supplément aux régimes de retraite de base et complémentaires.

C'est pourquoi l'AFG milite pour que les timides avancées en faveur de l'épargne retraite de ces dernières années soient fortement amplifiées, en renforçant notamment les dispositifs d'entreprise - qu'il s'agisse du PERCO, au-delà des avancées significatives de la loi Macron d'août 2015, ou des contrats assurantiels - ou par l'institution, aux côtés du Perp, d'un compte épargne retraite individuel, aisément accessible, à versements libres, s'inspirant du PERCO.

L'AFG se félicite des dispositions sur l'épargne retraite du projet de loi dit Sapin 2, en discussion au Parlement. Un volet « assurantiel » permettrait de faire sortir les actifs « retraite professionnelle » des contraintes imposées par la directive Solvabilité II, inadaptées aux investissements de long terme. Un volet « PERCO » permettrait de faciliter la gestion des plans d'épargne salariale « retraite » européens, permettant aux PERCO de bénéficier du « passeport européen » prévu par la directive sur les institutions de retraite d'entreprise. Ces avancées devraient être bénéfiques pour les salariés et pour le financement de notre économie. L'AFG considère qu'il faut aller plus loin et encourage le législateur à continuer de donner des signes positifs pour l'épargne de long terme.

LES FINTECH

Dans le cadre des événements AFG « Une heure pour en savoir plus », la commission Recherche et Innovation a lancé un cycle de présentations et de discussions sur les nouvelles solutions apportées par les *fintech* impactant l'industrie de la gestion d'actifs.

La première session s'est tenue à l'AFG le 29 mars 2016, où cinq *fintech* ont présenté leurs offres autour du thème « Reporting réglementaire et communication investisseur : quelles solutions proposent les *fintech* ? ». Une deuxième session a eu lieu le 28 juin sur la thématique de la relation/connaissance client et des stratégies de placement, précédée de la présentation d'une étude sur les *robo-advisors*. Au cours des prochaines sessions seront notamment développées l'analyse financière et la gestion des risques.



DOSSIER

ASSISES EUROPÉENNES DE LA GESTION

LE JEUDI 13 OCTOBRE 2016

à partir de 14h au Pavillon Vendôme, Paris

L'AFG, sous la présidence d'Yves Perrier, organise ses premières « Assises Européennes de la Gestion », le 13 octobre 2016, afin de renforcer la cohésion de l'ensemble des acteurs de l'industrie financière et pour participer activement au débat européen et international.

Interviendront notamment lors de cette manifestation :

- Valdis Dombrovskis, *Vice-président de la Commission européenne*
- Enrico Letta, *Ancien chef du gouvernement italien*
- Odile Renaud-Basso, *Directrice générale du Trésor*
- Steven Maijoor, *Président de l'European Securities and Markets Authority (ESMA)*
- Benoît de Juvigny, *Secrétaire général de l'AMF*
- Alexander Schindler, *Président de l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA)*

Les débats mettront l'accent sur les apports majeurs de l'industrie de la gestion d'actifs au service de la croissance.

L'Asset Management, un atout pour l'économie européenne

Intervenants : Agnès Romatet-Espagne, Directrice des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme au Ministère des Affaires étrangères ; Alexander Schindler, Président de l'European Fund and Asset Management

Association (EFAMA) ; Giordano Lombardo, Directeur général de Pioneer Investments

Coordinateur : Didier Le Menestrel, Président de La Financière de l'Echiquier et de la mission Compétitivité de l'AFG

L'Asset Management, une solution pour la croissance

Intervenants : Odile Renaud-Basso, Directrice générale du Trésor ; Steven Maijoor, Président de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) ; Philippe Salle, Président directeur général du groupe Elios ; Christophe Bavière, Président d'Idinvest Partners et du comité technique Capital Investissement de l'AFG.

Coordinateur : Daniel Roy, Président du directoire de la Banque Postale AM et de la commission Actifs non cotés de l'AFG

L'Asset Management, une solution pour l'épargne retraite

Intervenants : Joanne Segars, PensionsEurope, Directrice générale de la Pensions and Lifetime Savings Association ; Allan Polack, Président directeur général du groupe PFA Pension ; Guillaume Prache, Délégué général de Better Finance.

Coordinateur : Philippe Setbon, Directeur général de Groupama AM et Président des commissions Solutions d'épargne et Régulation-Réglementation de l'AFG

FORMATION

PRAM :

La 16^{ème} cérémonie de remise des diplômes du PRAM-Programme Asset Management s'est déroulée fin juin ; 16 lauréats ont obtenu avec succès leur double diplôme, le PRAM et la certification AMF.

2016 a vu naître l'association « les diplômés du PRAM » dont l'objectif principal est de fournir aux anciens diplômés un réseau dynamique et actif.

E-TRAINING LCB-FT :

- disponible en anglais comme en français
- deux nouveaux modules : capital investissement et/ou pierre-papier.

LES FORMATIONS DE LA RENTRÉE

PRAM

- 8-15-22-29.09 : Gestion de portefeuille
- 5-12-13-19.10 : Commercialisation
- 3-10-17-24.11 : Les risques et les contrôles

Préparation présentielle à l'examen de certification AMF

- 19-20-22-27-30.09 : 6 demi-journées

Séminaires courts

- 21.09 : les impacts de Solvency II
- 22.09 : le calcul du risque global
- 28.09 : les dérivés de crédit
- 29.09 : LCB-FT
- 05.10 : l'épargne salariale

Renseignements et inscriptions sur

www.afgformation.fr et
www.afg.asso.fr

COMMISSIONS ET GROUPES

QUESTIONNAIRE « KYC » : UN MODÈLE COMMUN AVEC LES ASSOCIATIONS D'INVESTISSEURS

Dans le cadre des échanges d'informations nécessaires entre investisseurs institutionnels et sociétés de gestion, et afin de faciliter la fluidité des éventuelles mises à jour, l'AFG, l'AF2i et l'AFTE, ont établi un modèle unique de formulaire KYC (« Know Your Customer ») répondant aux obligations réglementaires standards, à l'usage des relations entre les investisseurs institutionnels, les « Corporate » et les sociétés de gestion.

MÉTHODOLOGIE EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES - Principes de transparence

Dans la continuité de ses actions menées en 2015 dans le cadre de la COP 21 et de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'AFG met à la disposition des sociétés de gestion un Guide pratique pour les aider à présenter l'empreinte carbone de leurs portefeuilles concernés. Rédigé par un groupe de travail présidé par Aurélie Baudhuin, Responsable de la recherche ISR chez Meeschaert AM, il comprend une dizaine de questions auxquelles les sociétés de gestion sont invitées à répondre pour présenter leur méthode.



■ LES AGORAS DE LA GESTION FINANCIÈRE

La deuxième Agora de la gestion financière s'est tenue le 17 mai 2016. Mis en place sous l'égide et à l'initiative de la Commission de Gestion Financière de l'AFG, ce cycle « d'Agoras » de présentation et de discussion de nouveaux concepts et nouveaux outils de gestion est destiné aux membres de l'AFG et ouvert aux chercheurs universitaires ainsi qu'aux partenaires de notre industrie. Cette seconde édition, organisée à l'initiative commune de l'AFG et de PRMIA (*Professional Risk Managers' International Association*), était présidée et animée par Jean-François Boulier. A cette occasion, Raul Leote de Carvalho, Ph.D., Deputy Head of Financial Engineering à BNP Paribas Investment Partners, est intervenu sur le thème de "Target risk strategies for asset allocation and factor investing". L'exposé était suivi d'un commentaire de Charles-Albert Lehalle, Senior Research Advisor à Capital Fund Management (CFM) et Visiting Researcher à l'Imperial College de Londres.

■ « UNE HEURE POUR EN SAVOIR PLUS »

► Cybersécurité

Dans le cadre de ses réunions « Une heure pour en savoir plus », l'AFG a organisé le 9 juin une réunion sur le thème de « Cybersécurité : les *asset managers* français ont-ils les armes pour faire face aux nouvelles menaces ? » Arnaud Tanguy, AXA IM, Président du Groupe de travail Cybersécurité et procédures à l'AFG, Frédéric Gleizer, BNPParibas AM et Christine Tran Faucher, Groupama AM, ont fait part de leur expérience. Cette réunion était animée par Valentine Bonnet (AFG), en présence d'Yves Jussot de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

► Le rapport du Médiateur

Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, a présenté le 16 juin la dernière édition de ce rapport ainsi que les nouvelles missions et périmètres du médiateur de l'AMF suite à la transposition, depuis janvier 2016, de la directive européenne relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

ZOOM SUR L'ITALIE

Au cours d'une réunion qui aura lieu à l'AFG le mercredi 21 septembre à 14h30, des professionnels de l'industrie de la gestion italienne présenteront les singularités de l'Italie sous l'angle « marché » (canaux de distribution, bonnes pratiques locales) et sous l'angle réglementaire (actualité réglementaire, procédures de commercialisation et d'enregistrement, règles locales de publicité). Cette réunion s'inscrit dans le cadre des actions de promotion initiées par la Commission Compétitivité de notre place de Gestion présidée par Didier Le Menestrel et fait suite à la présentation du marché belge effectuée en avril 2016.

VIENT DE PARAÎTRE

► Le Rapport d'activité 2015-2016 : Gérer l'épargne, financer l'économie

Le rapport d'activité 2015-2016 fait le point sur les dossiers affectant notre industrie :

- Une industrie au service des épargnants et des investisseurs
- L'innovation et la compétitivité au cœur de la société de gestion
- Une industrie au service du financement de l'économie
- La réglementation européenne et internationale : les enjeux de la compétitivité.

► L'Annuaire de la gestion financière

L'outil indispensable pour identifier les acteurs de la gestion : plus de 500 sociétés et 4 500 dirigeants et responsables répertoriés. Les sociétés de gestion adhérentes de l'AFG et les acteurs de l'écosystème - membres correspondants de l'AFG - sont présentés sous forme de fiches et l'ensemble des professionnels sont répertoriés dans un index. La version électronique de cet annuaire est consultable dans la partie *Adhérents* du site.



AGENDA

■ 20.09.16 : 4^{ÈME} RENCONTRES PARLEMENTAIRES POUR L'ÉPARGNE SALARIALE

■ 26.09 - 02.10.16 : SEMAINE DE LA FINANCE RESPONSABLE

■ 29-30.09.16 : PATRIMONIA 2016

CHIFFRE CLÉ

L'actif net des OPC de droit français approche les **1 700 mds €** à fin juin 2016.

La collecte nette s'établit à **+17 mds €** depuis le début de l'année.

